



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

*Conseil du 27 septembre 2021*

**DELIBERATION DU CONSEIL**

**DE LA**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA**

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX – CHEF DE SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 27 septembre à 17h30 le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO, sur convocation en date du 21 septembre 2021.

**PRESENTS :** BATTESTI Gilles, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, CALLIER Jeanne, COLOMBANI Carulina, GIAMARCHI Marie-Dominique, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MALAFRONTÉ Christine, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGIO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

**ONT DONNE POUVOIR :**

DE CASALTA Jean-Sébastien	à	ZUCCARELLI Jean
PIPERI Linda	à	SAVELLI Pierre
LACAVE Matteo	à	POLISINI Ivana
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGIO
LINALE Serge	à	ROMITI Gérard

**ABSENTS :** DE GENTILI Emmanuelle, VESPERINI Françoise, SIMEONI Gilles.

**QUORUM :** 14

M. Pierre-Baptiste Simoni est élu secrétaire de séance.

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX – CHEF DE SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le Conseil de la Communauté d'agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant le renouvellement des membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia issu des élections des 15 mars et 28 juin 2020 ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable de la commission « Mezi di a culletività » et du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Considérant les motifs évoqués ci-dessous ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

**DECIDE  
(A l'unanimité)**

-De modifier l'emploi permanent ainsi qu'il suit :

<b>N° poste de travail</b>	<b>Poste de travail</b>	<b>N° poste budgétaire</b>	<b>Financement actuel</b>	<b>Nouveau financement</b>	<b>Motif</b>
PT-00194	Chef de service "prévention des risques professionnels"	PB-00194	Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux	Cadre d'emplois des attachés territoriaux	Remplacement d'un agent (mobilité interne), et transformation du poste budgétaire dans le cadre d'emplois de la filière administrative.

-De procéder à la modification du tableau des effectifs correspondante ;

**OBJET : TRANSFORMATION D'UN EMPLOI PERMANENT A TEMPS COMPLET RELEVANT DU CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX – CHEF DE SERVICE PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

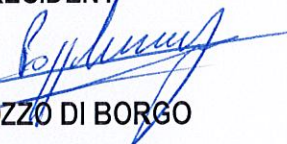
**DIT**


Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget principal, au chapitre 012 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **30 SEP. 2021**  
et publication ou notification  
du **30 SEP. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora  GHRAOUI

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification*